

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 148

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 3

À l'alinéa 26, substituer au mot :

« Deux »

le mot :

« Cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'annonce du handicap d'un enfant engendre une nécessité d'adaptation de l'ensemble du foyer. Notre société a un problème important d'accueil de la fragilité, ces conventions pourraient être l'occasion de mieux accompagner ceux qui découvrent ces fragilités.